



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reforme

Question écrite n° 42933

Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur l'inquietude qui regne dans les rangs des cadres de ce veritable vivier d'athletes de haut niveau qu'est le bataillon de Joinville, suite aux decisions decoulant de la reforme de la defense nationale prevue par le Gouvernement. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour que, au meme titre que l'Institut national du sport et de l'education physique et que le comite du sport militaire, ce corps puisse continuer a offrir, dans les meilleures conditions, son encadrement et ses competences au service des disciplines sportives qui en ont fait l'entite incontestablement reconnue et appreciee dans toutes les grandes competitions internationales, et que soit maintenu le potentiel de ce patrimoine national dont la qualite et l'utilite ne sont plus a demontrer.

Texte de la réponse

Depuis l'annonce faite par le President de la Republique, le 22 fevrier 1996, de la fin de l'armee de conscription a partir de 2002, le ministere de la jeunesse et des sports conduit un travail important de reflexion avec le commissariat aux sports militaires afin de maintenir l'accueil des sportifs de haut niveau au bataillon de Joinville au sein de l'ecole interarmees des sports. En effet, il s'agit d'etudier precisement l'evolution de l'incorporation de sportifs de haut niveau d'ici a la fin de la conscription sans connaitre encore l'esquisse definitive de la reforme qui doit etre etudiee lors de prochains debats parlementaires. En ce qui concerne le devenir de l'ecole interarmees des sports, le ministere de la jeunesse et des sports souhaite mettre en place un groupe de reflexion charge d'elaborer diverses propositions en vue de l'evolution de cette magnifique institution qui oeuvre depuis de longues annees au service du sport francais. En complement a sa mission de formation aux metiers du sport dans la tradition militaire, cet etablissement pourrait egalement accueillir des formations civiles (brevets d'Etat) puisque des relations existent deja avec l'Institut national du sport et de l'education physique. Dans la perspective d'un developpement du sport de haut niveau, les federations qui le souhaitent pourraient conserver sur place des poles de filieres de haut niveau deja labellises, voire augmenter leur nombre par une delocalisation d'autres poles actuellement implantes sur d'autres sites. La discussion est, pour l'heure, ouverte puisqu'aucune decision n'a ete prise en ce qui concerne l'avenir de l'EIS apres 2002. Le ministere de la jeunesse et des sports etudiera les conditions d'un renforcement du partenariat deja ancien et fort productif qui existe avec le ministere de la defense.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42933

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4893

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 412